

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 MAI 2014 A 20H30**

PRESENTS

M GABAS / MME ARSLANIAN / M LACROIX / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / MME LABAT A / M LABURTHE / MME LABARTHE / MME MOLAS / M PRUGUE / M RENARD / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / M FAGET / M FALTRAUER / MME MAO / MME CLERMONT / M BENOIT / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO

EXCUSES

M TOUYAROU / MME LABAT M / M BLAYA

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION

M TOUYAROU / M BLAYA

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il précise ensuite la modification apportée à la question 6.

ORDRE DU JOUR :

1. FERIA 2014
 - a) assurances
 - b) tarifs
2. GENDARMERIE : CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE POUR 2 LOGEMENTS ET LOCAUX DE SERVICES
3. CONSTRUCTION COUVERT PETANQUE : AVENANT N°2
4. LOCATION LOCAUX BOULEVARD ST BLANCAT EX-ECOLE FELIX SOULES
5. DESIGNATION DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS
6. ILOT RAPHAEL : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX
7. TRAVAUX RESTAURATION CATHEDRALE ST LUPERC
8. LEG MME FITON – BAIL SARL CUGINI
9. SUBVENTION PUBLICATION FOUILLES 2014

* QUESTIONS DIVERSEES

1. FERIA 2014

a) assurances :

Afin de se prémunir contre les conséquences du mauvais temps ou autre entraînant l'annulation des spectacles ou contre tout accident survenant au bétail avant la manifestation, il s'avère nécessaire de contracter une assurance.

Une consultation a été faite auprès de cabinets spécialisés. Monsieur QUINTILLA précise que toutes les propositions ne sont pas arrivées. La question sera soumise au Conseil Municipal de fin juin.

b) tarifs :

Comme chaque année depuis le passage en régie, le Conseil Municipal doit fixer les tarifs pour les places et autres produits vendus pour la corrida et la novillada.

A savoir :

- en ce qui concerne la corrida :

	Ombre Présidence	Ombre	O.S	T.1	Soleil T.4 Découvert
BARRERA	80	75	65	60	55
C/BARRERA	75	70	60	55	50
DELANTERA1	65	60	55	50	45
DELANTERA2	65	60	55	50	45
FILE 1	60	55	50	45	40
FILE 2 – 3 - 4 (couvert)	55	50	45	40	35
FILE 5 – 6 - 7 (couvert)	50	45	40	35	25
File 8 (couvert)	45	40	-	30	20

Location gratuite.

- pour la novillada non piquée du dimanche matin
BARRERA NUMEROTEES : 15 €
AUTRES PLACES : 12 €
(Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés)
- un tarif pour les peñas aux conditions suivantes : minimum 10 personnes
 - 1 pack **Soleil** :
 - 1 corrida (place à 25 €)
 - 1 novillada (place à 12 €)
 - 1 repas (22 €)-----
57 € (au lieu de 59 €)
 - 1 pack **Ombre**
 - 1 corrida (place à 45 €)
 - 1 novillada (place à 12 €)
 - 1 repas (22 €)-----
72 € (au lieu de 79 €)
- un tarif V.I.P aux conditions suivantes : 1 parking VIP + 1 billet novillada + 1 repas/animations + 1 billet corrida + Tertulia avec apéritif (les billets sont en delantera ombre) => 100 €
- le prix de vente de l'affiche Corrida à 3 €
- repas : 22 €

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

2. GENDARMERIE : CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE POUR 2 LOGEMENTS ET LOCAUX DE SERVICES

Par délibération en date du 13/02/2013, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur POUBLAN pour réaliser une étude de faisabilité pour la 2^{ème} tranche de la gendarmerie -2 logements et les locaux techniques- pour obtenir la validation du dossier par le Ministère de l'Intérieur le 13 février 2014 suite à la décision favorable de principe du Conseil Municipal du 26 avril 2011.

Après validation du Ministère, une consultation a été lancée pour désigner le maître d'œuvre de cette 2^{ème} tranche. La meilleure proposition est présentée par Monsieur POUBLAN pour un montant de 57 000 € HT.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

3. CONSTRUCTION COUVERT PETANQUE : AVENANT N°2

Dans le cadre du projet de terrain couvert de pétanque, un bureau de contrôle demande une palée cadre pour la stabilisation du bâtiment en remplacement d'une croix de stabilisation en travers d'une travée, au motif que cette croix présente un danger.

Un premier avenant de 1 500 € a donc été nécessaire afin protéger le côté ouest de la construction.

Un devis pour installer un bardage en mélèze identique à celui en place en fonds du couvert pétanque a été demandé à l'entreprise Castel et Fromaget.

Le montant de l'avenant proposé qui en résulte est de 4 092,68 € HT (vous avez eu copie de l'avenant N°2).

Le montant de ces deux avenants porte donc le marché de 40 264 € à 45 856,68 € HT.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 proposé.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité.

1 contre : M BENOIT

4 abstentions : Mmes ROLANDO, CARDONA et GARCIA, M KUBIAK

4. LOCATION LOCAUX BOULEVARD ST BLANCAT EX-ECOLE FELIX SOULES

Dans sa séance du 09/11/2005, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de location des bureaux créés dans l'ex-logement de fonction de l'école Félix Soules et autorisé son maire à signer les conventions de location avec le Pays d'Armagnac, la CAF et la MSA.

A ce jour, la CAF et la MSA ont dénoncé les baux, et une partie des locaux ainsi disponibles intéressent la CCGA pour y installer la permanence élusate du SAAD, soit deux bureaux.

Vous avez eu copie du projet de bail à intervenir avec la CCGA pour un loyer mensuel de 210 €.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

5. DESIGNATION DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Les textes prévoient que Monsieur le Maire propose 16 titulaires et 16 suppléants (article 1650 du Code des Impôts) parmi lesquels 1 commissaire qui doit être domicilié hors commune et 1 qui doit être propriétaire de bois et forêts s'il en existe sur la commune.

Monsieur le Maire est président de droit de cette commission.

La proposition soumise à votre avis est la suivante :

<i>TITULAIRES</i>		<i>SUPPLEANTS</i>
Francis DECHE		Christophe FAGET
Jean-Claude MOSER		Jacqueline DUCASSE
Claude ESCUER		Michel BROSSARD
Claude LEJEUNNE		Jean-Pierre DRIEUX
Gérard GOURGUES (Bretagne)		Bruno TOUYAROU
Geneviève ARSLANIAN		Michel LAFFARGUE
Michel LABURTHE		Alain LATRAUBE
Francis SABATHE		André DARMAGNAC
Christian LABARDIN		André AMADIO
Pierre FOURTEAU		Bernard BOURDIOL
Monique MOLAS		Christine LAFFARGUE
Franck LABAT		Nicole FOURTEAU-MONTPEZAT
Michel MOUCHET		Patricia DE LA BARRIERE
Jean-Claude DUCOS		Jean-Laurent DELZANGLES
Nadine MONGIS		Colette VIGNOLI
Nadine SERVISSOLLE		Claude DE PRADA

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

=> Madame CARDONA précise qu'elle faisait partie de cette commission dans le mandat précédent et souhaitait continuer.

=> Monsieur le Maire répond qu'il ne l'a pas souhaité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité.

5 contre : Mmes ROLANDO, CARDONA et GARCIA, Mrs BENOIT et KUBIAK.

6. ILOT RAPHAEL : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

L'avancement des travaux nécessite certains ajustements aux marchés de travaux initiaux.

Pour entériner ces modifications, les avenants suivants doivent être signés :

LOT 1	+ 1 150,00 € HT	
LOT 2	+ 2 470,50 € HT	
LOT 5	+ 3 029,40 € HT	
LOT 6	+ 6 604,00 € HT	+ 1 516,00 € HT
LOT 8	+ 1 344,39 € HT	
LOT 9	+ 2 726,00 € HT	+ 570,00 € HT
LOT 13	+ 6 906,00 € HT	
LOT 14	- 130,74 € HT	

soit un montant total de 16 855,55 € HT au lieu de 24 099,55 € HT du fait du retrait des devis concernant la table à langer et la baignoire de la crèche qui seront directement payées par la CCGA qui a inclus ces dépenses dans sa demande de subvention.

Vous avez eu copie du nouveau rapport établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre qui détaille les modifications apportées aux marchés de base.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants présentés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité.

4 contre : Mmes ROLANDO et CARDONA, Mrs BENOIT et KUBIAK.

1 abstention : Mme GARCIA.

7. TRAVAUX RESTAURATION CATHEDRALE ST LUPERC

Par délibérations du 07/09/2011 et du 28/06/2012, un diagnostic et des préconisations de travaux de restauration de la cathédrale ont été définis par le Cabinet LAVIGNE.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer sur le principe d'engager les travaux de la 1^{ère} tranche pour solliciter la DRAC (service territorial de l'architecture et du patrimoine) afin d'obtenir une aide pour ces travaux.

Le coût estimatif de cette 1^{ère} tranche définie par le diagnostic est de 230 000 € HT. Vous avez eu copie de l'estimation.

Les travaux seront programmés sur 2 exercices budgétaires.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour cette 1^{ère} tranche, dont l'obtention conditionnera l'engagement des travaux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

=> Monsieur le Maire informe l'assemble que las d'attendre un expert de l'Etat, il a missionné un expert privé qui a examiné le bâtiment ex-caserne des pompiers occupé par l'association des Bambasitos. Il est dans l'attente du rapport qui permettra d'établir le cahier des charges pour la consultation, mais l'expert a rassuré la municipalité quant à la solidité de la charpente de l'immeuble. La toiture n'a pas à être refaite, les tuiles doivent seulement être nettoyées et remplacées pour certaines et le zinc doit être refait par endroit. Pour l'étage, il a confirmé la nécessité de respecter la réglementation ERP (établissement recevant du public), maximum 19 personnes et pas d'utilisation en piste de "danse". Il également demandé la condamnation de l'ouverture des fenêtres donnant sur la place, les gardes corps n'étant pas conformes.

8. LEG MME FITON – BAIL SARL CUGINI

Par acte portant délivrance de legs en date du 28/11/2013, la commune a reçu de Madame FITON les immeubles sis à Eauze boulevard d'Artagnan et rue St-Luperc, parcelle AB 70 d'une contenance de 5a 30ca.

Ces deux immeubles sont respectivement occupés par la SARL CUGINI pour la partie boulevard d'Artagnan et par l'association musicale les Armagnacs pour la partie rue St-Luperc.

Il s'avère nécessaire de signer avec ces occupants un bail leur permettant de poursuivre l'occupation des lieux.

Le loyer pour la SARL CUGINI était de 382,57 € par mois. Monsieur le Maire propose de reconduire le même loyer (vous avez eu copie du bail), la SARL CUGINI ayant jusqu'alors assuré l'entretien des locaux conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.

Pour ce qui est de l'association les Armagnacs, le loyer était de 370,45 € par trimestre sans bail. Compte-tenu de ces éléments et de la nécessité d'un état des lieux précis, Monsieur le Maire propose de sursoir à la définition d'un bail, avec l'association les Armagnacs, l'autre alternative pouvant être la cession à l'association dans des conditions à redéfinir.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

9. SUBVENTION PUBLICATION FOUILLES 2014

Après trois campagnes triennales de fouilles programmées, les travaux de mise en valeur de la Domus d'Elusa sont achevés. Le site est ouvert au public depuis juillet 2013.

Pour permettre une meilleure présentation aux visiteurs et aux scientifiques, les travaux pour la publication de ces années de fouilles sont en cours sous la direction de Monsieur Pierre PISANI responsable du service archéologique Toulouse Métropole et responsable de la fouille de la Domus.

Afin de poursuivre des analyses et la rédaction de cette publication, un budget de 43 000 € par an est nécessaire et ce jusqu'en 2015. Il est donc nécessaire de solliciter les trois partenaires de la commune (Etat, Région, Département) à hauteur de 10 750 € chacun.

Le dossier de demande de subvention préparé avec Monsieur PISANI est consultable au bureau de Madame la DGS.

Les trois partenaires connaissent depuis 2013 le montant annuel et la durée du financement nécessaire jusqu'en 2015.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat et à solliciter le Conseil Régional et le Conseil Général.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur BENOIT demande la parole. Il lit le texte suivant :

Monsieur Benoit Jean-Paul

à

Monsieur Michel Gabas
maire et conseiller général
d'Eauze

Sous le mandat de monsieur Paget élu en 1983, nous étions 6 élus d'opposition brimés, laissés pour compte ce qui explique la démission de monsieur Jacques Grosas que je remplace le 17 janvier 1986.

Le mandat se termine normalement avec un respect mutuel qu'il n'y avait pas auparavant, 1989, nous gagnons la mairie avec monsieur Pierre Pédussant et pendant 3 mandats, l'opposition a toujours pu s'exprimer, a participé à toutes les commissions et où les revendications étaient prises en compte.

En 2008 nous revenons dans l'opposition, mais on n'a pas constaté un quelconque ostracisme à notre égard.

Par contre depuis mars 2014, l'état d'esprit a beaucoup changé, les cicatrices de la campagne demeurent malheureusement, et je suis le premier à le regretter. D'ailleurs, c'est à tort que l'on nous accuse encore d'une « campagne déplorable ». Je puis vous assurer qu'ayant participé à 6 campagnes électorales j'ai connu bien pire que celle-ci.

Ayant pendant 32 ans servi au centre de secours dont 5 ans chef de centre, ayant été 19 ans adjoint aux sports et 13 ans président de l'office municipal des sports, licencié à Eauze olympique depuis 1966, j'ai montré mon attachement à la ville d'Eauze.

Ce qui me fait le plus de mal c'est mon éviction de la commission des anciens combattants que l'on avait mis en place tous les 2 monsieur le maire il y a 6 ans, commission qui me tenait à coeur sachant que j'ai un grand-père qui est mort dans les tranchées de Verdun, un père qui pendant la seconde guerre mondiale a été prisonnier 5 ans avec 2 tentatives d'évasion, un oncle et un beau frère décédés des suites de la guerre d'Indochine et un frère qui a fait la guerre d'Algérie, j'ai dû mal faire mon travail ou bien je ne suis pas du bon côté de la barrière.

Croyez-moi, monsieur le maire et chers collègues après avoir mûrement réfléchi, et avec beaucoup d'émotion que j'ai décidé de quitter le conseil municipal à compter de ce jour.

Fait à Eauze le 27 mai 2014,



Il remet sa lettre de démission à Monsieur le Maire.
Monsieur le Maire répond qu'il regrette sa décision mais l'accepte.

La séance est levée à 21H20.